

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1420

Artikel: Prix du pétrole : la hausse entre vice et vertu
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025927>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La hausse entre vice et vertu

Le prix du pétrole flambe. Plusieurs fois rencontrées depuis le premier choc pétrolier de 1973, les réactions sont à nouveau ambivalentes.

Crainte d'inflation d'une part, espoir d'une maîtrise de la consommation d'énergie d'autre part.

Une retouche des mécanismes d'indexation pourrait atténuer les craintes de dérapage inflationniste.

La hausse sur le marché pourrait avoir la vertu d'imposer une – petite – partie de ce qu'exige l'initiative pour la réduction du trafic.

L'AUTOMOBILISTE GROGNE LORSQU'IL va faire son plein d'essence. C'est la partie visible de la hausse pétrolière. Plus discrètement, le prix du mazout, qui a doublé en une année, va gonfler les décomptes de chauffage que chaque locataire recevra cet automne. Plus insidieusement encore, le prix des produits pétroliers va alourdir les coûts de toutes les entreprises et pousser à l'inflation. Le retour aux dramatiques dérapages de la décennie septante n'est pas à craindre. L'économie est installée sur un socle de stabilité qui n'existait pas à l'époque. Mais le danger est là et il ne faudrait pas l'attiser par une application aveugle des indexations automatiques.

Double facture

C'est pourtant ce que prévoit le contre-projet à l'initiative de l'ASLOCA sur l'adaptation des loyers. Le Département Couchepin entend couper le lien maudit entre loyers et taux d'intérêt hypothécaire. Fort bien. Mais il propose une indexation pleine et entière des loyers sur l'indice des prix à la consommation. Toute progression de l'indice entraînerait une hausse des loyers. Et comme les loyers entrent pour 22 % dans le calcul de l'indice, ce serait mettre en route un mécanisme pernicieux d'auto-alimentation de l'inflation. De plus, le contre-projet Couchepin est totalement inéquitable pour les locataires appelés à payer deux fois la hausse des produits pétroliers: par une majoration des loyers adaptés à l'indice et par la hausse des frais de chauffage. *Domaine public* suggérait l'an passé¹ d'indexer les loyers à un indice d'où seraient supprimés les postes «loyer» et «huiles de chauffage». Les errances du marché pétrolier réactualisent cette suggestion.

Il faut cependant relativiser le phénomène et s'abstenir de paniquer. Les produits pétroliers n'entrent que pour 3 % dans le calcul actuel de l'indice des prix. Il faudrait un choc analogue à celui des années soixante-dix pour voir véritablement décoller les prix et l'indice.

Précieuse énergie

Si l'on excepte les mesures d'interdiction admises en économie de guerre, l'action sur les prix est le meilleur

moyen d'orienter la consommation en général et celle de l'énergie en particulier. Les conseils prodigués depuis une décennie par le programme «Energie 2000» n'ont pas atteint leur but de stabilisation. Dans son analyse semestrielle sur la consommation d'énergie², le Département Leuenberger reconnaît que, si la récession a modéré la consommation d'énergie, l'évolution des prix est allée à fins contraires. Il y a six mois encore, et compte tenu de la progression générale des prix, les produits pétroliers étaient moins chers qu'avant le premier choc de 1973. La récente hausse n'a pas encore compensé cette régression. C'est ainsi que les huiles de chauffage sont, en chiffres absolus, deux fois moins chères qu'en 1979. Conséquence: les efforts de substitution, le remplacement des installations gourmandes ont été freinés par un combustible trop bon marché. La même réflexion est valable pour le transport routier individuel dopé par le bas prix de l'essence.

Comme l'initiative sur la diminution du trafic, victime de ses excès, est enterrée d'avance, reste à espérer que l'actuelle hausse des produits pétroliers soit aussi progressive que durable! at

¹DP 1383, «Indexation des loyers à un indice épuré».

²*La Vie économique*, février 2000.

Piste

DANS LA NOUVELLE loi sur les étrangers, les autorités fédérales envisagent de faire subir une analyse génétique aux membres d'une même famille, pour éviter les abus. Il y a des oppositions. Excellente occasion de rappeler qu'en juin 1940 des cartes d'identité ont été établies en Suisse. Voici, par exemple, l'information de Bussigny (alors sur Morges) dans *La Feuille d'Avis de Lausanne (24 Heures)* du 5 juillet 40: «Après que chacun se soit fait photographier, les cartes d'identité ont été délivrées au cours de la semaine dernière. Chacun a dû aller donner son empreinte digitale et sa signature aux autorités.»

A propos, que sont devenues ces données personnelles? cfp